

SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL  
DU PLATEAU  
DE PLOUDIRY

PROCES-VERBAL  
DE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
DU JEUDI 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 1<sup>er</sup> février à 20 heures,

**LE COMITE SYNDICAL** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de LE TREHOU sous la présidence de Monsieur PITON Jean Jacques.

Date de convocation : 26 janvier 2018.

**Présents :** Jean Jacques PITON, Emmanuelle LE GARREC NEGER, Serge DONVAL, Chantal SOUDON, Bernard KERMARREC, Mickaël VAILLANT, Jean-Michel DONVAL, Joël CANN, Paul PITON, Stéphane AUVRET, Carole LOIRE, Henri BILLON, André BODILIS, Georges PHILIPPE et Jean-Luc LE STANC.

**Absents et excusés :** Nathalie CORNEC (pouvoir à Emmanuelle LE GARREC NEGER), Marie-Laure GUEGUEN (pouvoir à Henri BILLON) et Marie-Claire FOUILLARD.

Secrétaire de séance : Carole LOIRE

Membres en exercices	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants
18	15	2	17

**ORDRE DU JOUR**

Les délégués, la presse ayant pris place, le président ouvre la séance. Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le président soumet le PV de la séance du 14 décembre 2017 à l'approbation des délégués. Aucune remarque ou observation n'étant faite sur la rédaction, celui est adopté à l'unanimité. Les membres du comité syndical seront appelés à le signer en fin de séance.

**Transports scolaires – convention de délégation de compétence partielle et régie**

Vu la délibération del2015205 du 5 mars 2015 autorisant le Président à signer avec le Conseil départemental du Finistère la convention de délégation partielle,

Vu la délibération del2017423 du 6 juillet 2017 statuant sur l'organisation du transport scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017,

Vu l'article 15 de la loi NOTRE relatif au transfert à la Région des compétences départementales en matière d'organisation des services de transport routier non urbains et des services de transport scolaire,

Le Président propose au comité syndical de l'autoriser à signer avec le Conseil régional la convention qui fixe les conditions juridiques et financières de la délégation de ses compétences au Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry :

- en régie pour l'exécution des services de transport scolaire (trajet entre les communes et la Maison des enfants),
- en partielle, dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal (trajets entre la Maison des enfants et les écoles).

Le comité syndical, après avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité des membres votants.

## Approbation des comptes de gestion de l'année 2017

---

Le Comité Syndical, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant,

- 1) – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

## Comptes administratifs de l'année 2017

---

Après leur présentation, Monsieur Henri BILLON, 1<sup>er</sup> Vice-président, met aux voix les comptes administratifs :

### Budget général :

La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 67 132,72 euros. La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 41 662,40 euros.

Les répartitions se font comme suit :

Compétences	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement
Transport scolaire	-99,52	15 997,60
Service des sports	2 560,49	-150 949,45
Service technique	42 426,92	199 967,91
Maison du Plateau	1 827,33	-52 066,25
Animation jeunesse	4 445,35	-6 836,70
Animation enfance	8 187,36	31 221,69
TAP	8 335,43	3 914,50
Servie funéraire	-550,64	413,10
<b>Total</b>	<b>67 132,72</b>	<b>41 662,40</b>

**Le Budget du service de l'Eau** dégage un excédent de 27 405,14 euros en fonctionnement et un excédent de 51 573,90 euros en investissement.

Aucune observation n'étant faite, Monsieur Henri BILLON soumet successivement les deux comptes administratifs au vote du Comité Syndical.

Le comité syndical, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres votants.

### ➤ Contrats aidés – CAE

Le Président, informe qu'à l'initiative d'Henri BILLON, le SIPP a déposé une demande de renouvellement du contrat CAE de René PERON.

Le Préfet de Région a donné une suite favorable pour un contrat de 35 heures/semaine d'une durée de 1 an avec un taux de subvention de 85%.

Une discussion s'instaure dans l'assemblée sur la nécessité de la reconduction du contrat, la masse de travail, la refacturation des heures aux communes, les participations communales, l'éventualité d'un rapprochement vers des communes extérieures au SIPP, ...

- Le Président rappelle le départ en retraite de Janine PASSILLER au 31 décembre 2017.  
En attente de plusieurs éléments (effectifs, répartition du temps des agents), Myriam PERNEL a été embauchée sur un poste à 14h42/semaine vacant au tableau des emplois.

Au vu des effectifs, la commission « enfance/jeunesse » propose d'augmenter le temps de travail de Myriam PERNEL à 20 h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Le Président signale que suite à l'arrêt des TAP, aux départs de Sylvie KERVESTIN et Janine PASSILLER, il y a lieu de faire un toilettage des postes du service animation.

La modification du tableau des emplois sera proposée au prochain CT du CDG 29.

Le Président informe également que la commission a modifié la répartition du poste de Christelle CARDAIRE de la façon suivante

- Jusqu'au 31 août 2017 : 100% jeunesse
- Du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 décembre 2017 : 50% enfance / 50% jeunesse
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 20h/semaine à la jeunesse – 15h/semaine à l'enfance.

### ➤ Service de l'eau

La dernière analyse donne un taux de nitrate de 15mg/litre.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h35.